

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

#### Arrêté du 7 mars 2024 modifiant l'arrêté du 19 janvier 2024 relatif à la liste électorale pour le scrutin destiné à mesurer l'audience des organisations de travailleurs des plateformes

NOR : TSST2407111A

La ministre du travail, de la santé et des solidarités,

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE ;

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 7343-8 à R. 7343-11, dans leur version issue du décret n° 2023-1306 du 28 décembre 2023 modifiant les conditions d'organisation du scrutin destiné à mesurer l'audience des organisations de travailleurs des plateformes ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu l'arrêté du 19 janvier 2024 relatif à la liste électorale pour le scrutin destiné à mesurer l'audience des organisations de travailleurs des plateformes,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'arrêté du 19 janvier 2024 susvisé est ainsi modifié :

1° Au premier alinéa de l'article 2, les mots : « 11 mars 2024 » et « 1<sup>er</sup> avril 2024 » sont respectivement remplacés par les mots : « 19 mars 2024 » et « 8 avril 2024 » ;

2° Au premier alinéa de l'article 3, les mots : « 8 mars 2024 » sont remplacés par les mots : « 15 mars 2024 » ;

3° Au premier alinéa de l'article 5, les mots : « 11 mars 2024 » sont remplacés par les mots : « 19 mars 2024 » ;

4° Le calendrier relatif à la publication des listes électorales, figurant en annexe 1, est remplacé par le calendrier figurant en annexe du présent arrêté.

**Art. 2.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 mars 2024.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le directeur général du travail,*  
P. RAMAIN

### ANNEXE

#### CALENDRIER RELATIF À LA LISTE ÉLECTORALE

CALENDRIER	OPÉRATION
Le 15 mars 2024	Date limite d'envoi aux personnes inscrites sur les listes électorales des informations mentionnées au III de l'article R. 7343-10 du code du travail
Le 19 mars 2024	Publication des listes électorales sur le site internet <a href="https://arpe.neovote.com">https://arpe.neovote.com</a> , dont un extrait est consultable en ligne sur ce même site, ainsi que dans les locaux de l'Autorité des relations sociales des plateformes d'emploi
Du 19 mars 2024 au 8 avril 2024	Période de recours gracieux relatif à l'inscription sur les listes électorales. Le recours est effectué sur le site internet <a href="https://arpe.neovote.com">https://arpe.neovote.com</a> ou par voie postale à l'adresse suivante : ARPE, 38, rue Eugène-Oudiné, 75013 Paris
Du 8 avril 2024 au 17 avril 2024	Traitement des recours gracieux par le directeur général de l'Autorité des relations sociales des plateformes d'emploi
Du 17 avril 2024 au 26 avril 2024	Période de recours contentieux contre les listes électorales devant le tribunal judiciaire de Paris
Du 26 avril 2024 au 6 mai 2024	Traitement des recours contentieux par le tribunal judiciaire

CALENDRIER	OPÉRATION
Du 6 mai 2024 au 10 mai 2024	Notification de la décision du tribunal judiciaire
Du 22 mai 2024 au 30 mai 2024	Période de vote